



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

TÉMOIGNAGES

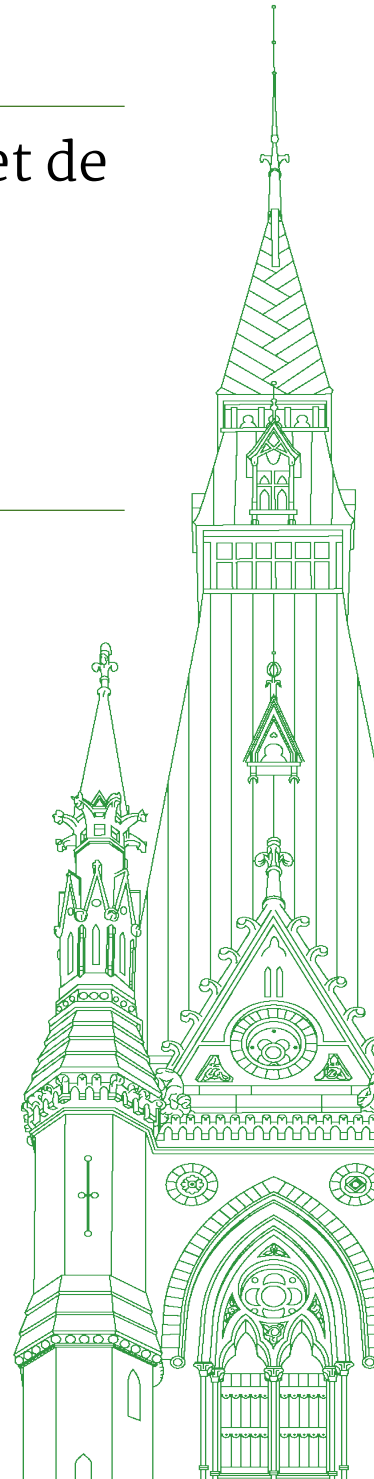
**NUMÉRO 031**

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le lundi 4 mai 2026

---

Présidente : Julie Dzerowicz





# Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

Le lundi 4 mai 2026

• (1100)

[Traduction]

**La présidente (Julie Dzerowicz (Davenport, Lib.)):** Bonjour à tous.

[Français]

J'ouvre maintenant la séance.

Je vous souhaite la bienvenue à la 31<sup>e</sup> réunion du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes.

[Traduction]

J'aimerais faire quelques observations à l'intention de nos témoins d'aujourd'hui.

Je pense que tout le monde dans la salle est habitué aux consignes, alors je n'ai pas besoin d'entrer dans les détails. Je rappelle à tous ceux qui prendront la parole que je ferai de mon mieux pour vous avertir une minute avant la fin de votre temps. Veuillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Veuillez ne pas parler en même temps que les autres, car cela nuit à l'interprétation. Cela rend le travail des interprètes difficile. Bien sûr, veuillez adresser tous vos commentaires à la présidence. Chers collègues, veuillez lever la main si vous souhaitez prendre la parole. Le greffier et moi-même ferons de notre mieux pour gérer l'ordre des interventions. Merci à tous de votre coopération.

Je dois également dire que le comité accueille de nouveaux membres. Je leur souhaite la plus cordiale des bienvenues.

[Français]

Je souhaite également la bienvenue à M. Natilien Joseph.

[Traduction]

Bienvenue à M. Matt Jeneroux et à Mme Doly Begum. Soyez les bienvenus au Comité.

Conformément à l'article 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le 16 septembre 2025, le Comité reprend son étude du système d'immigration canadien. Nous en sommes à la 15<sup>e</sup> séance de cette étude.

Au cours de la première heure, nous examinerons le rapport de 2026 de la vérificatrice générale sur les réformes du Programme des étudiants étrangers.

Je voudrais accueillir chaleureusement nos deux invités de ce matin. Nous recevons l'honorable Lena Metlege Diab, ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté, et le nouveau sous-ministre, Ted Gallivan, du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration. Encore une fois, nous vous souhaitons la bienvenue à tous les deux.

Madame la ministre, vous avez cinq minutes pour faire votre déclaration préliminaire. Votre temps de parole commence maintenant.

**L'hon. Lena Metlege Diab (ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté):** Merci, madame la présidente.

Chers collègues, bonjour.

Nous sommes ici pour discuter du Programme des étudiants étrangers et du rapport de la vérificatrice générale. Comme je l'ai dit la dernière fois que j'ai comparu devant le Comité, nous accueillons favorablement le rapport de la vérificatrice générale selon lequel le Programme des étudiants étrangers doit faire l'objet d'une surveillance plus étroite pour éliminer la fraude. Le rapport couvre une période commençant en janvier 2023 et s'étendant sur la première année et demie d'un plan de réforme de plus de quatre ans qui avait déjà été lancé par le ministère. Les dernières années de nos réformes pluriannuelles visant à renforcer l'intégrité du programme bénéficieront des recommandations de la vérificatrice.

Le rapport fait état d'importantes améliorations. Il a montré que le nombre de nouveaux arrivants a baissé de plus de 60 % en 2025, que le système de vérification des lettres d'acceptation permet d'éviter les fraudes et que l'annulation du Volet direct pour les études, qui était une source importante d'activités frauduleuses, a été très efficace.

Toutefois, les questions soulevées par la vérificatrice générale sont prises au sérieux. Les agents sont tenus de signaler tout cas suspect de fraude potentielle, de mener une enquête et d'en faire état. Nos équipes examineront tous les cas du programme signalés dans le rapport d'ici la fin de 2026. On ajoutera une note au dossier de toute personne ayant présenté des documents frauduleux dans le passé pour orienter les décisions futures relatives à la frontière et à l'immigration.

[Français]

Nous allons également nous pencher sur le renouvellement des permis d'études. Nous avons mis en place un modèle d'analyse avancé pour trier les prolongations de permis et les attribuer en fonction du profil de risques.

Dans le cas des personnes qui sont associées au Volet direct pour les études, les prolongations font l'objet d'un examen plus approfondi. D'ici l'automne, nous devrions avoir terminé notre audit des prolongations de permis qui sont mentionnées dans le rapport.

[Traduction]

Reconnaissant les améliorations que nous avons apportées et la nécessité de poursuivre le travail, je souhaite préciser la nature des cas signalés comme susceptibles de ne pas respecter les conditions dans le rapport de la vérificatrice générale. Les établissements d'enseignement ont signalé 153 000 cas de non-conformité potentielle. Le ministère a depuis ventilé ce chiffre, et 78 % des demandes ont été classées. Les étudiants étaient en règle, avaient été transférés dans un autre établissement d'enseignement ou s'étaient inscrits à un autre volet. En ce qui concerne les 22 % restants, on suppose que les étudiants ont quitté le pays, mais ont peut-être prolongé leur séjour au-delà de la période de validité de leur permis. Pour éviter que ce problème se répète, nous nous penchons sur un processus permettant de déterminer et de confirmer si les étudiants dont le permis a expiré, et qui n'ont pas d'autre demande en cours, ont quitté le Canada.

• (1105)

[Français]

Cela aidera également l'Agence des services frontaliers du Canada, ou ASFC, à prendre d'éventuelles mesures d'application de la loi.

Là encore, nous prévoyons de mettre en œuvre ce système d'ici la fin de l'année. Nous assurons également le suivi de l'ensemble des cas signalés.

Nous poursuivons nos consultations régulières avec nos partenaires, y compris les provinces et les territoires sur les attributions du programme. Cela permet de garantir que les provinces et les territoires disposent de la souplesse nécessaire pour tenir compte des besoins...

[Traduction]

**La présidente:** Il vous reste une minute.

[Français]

**L'hon. Lena Metlege Diab:** ... et des priorités de leur marché du travail par rapport aux permis, ainsi que des capacités des institutions et des collectivités.

[Traduction]

En fin de compte, d'ici la fin de l'année, nous allons examiner tous les cas signalés dans le rapport de la vérificatrice générale. Nous allons avoir ajouté des mesures pour renforcer l'intégrité du programme et nous resterons en bonne voie de mener à bien les réformes prévues sur quatre ans.

Merci.

**La présidente:** Merci beaucoup, madame la ministre. Merci d'avoir respecté vos cinq minutes.

Je veux permettre au plus grand nombre de personnes possible de poser des questions, alors je vais être très stricte avec le temps aujourd'hui.

Nous allons passer à la première série de questions de six minutes.

Nous commençons par M. Redekopp.

**Brad Redekopp (Saskatoon-Ouest, PCC):** Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins, la ministre et le sous-ministre de leur présence.

Madame la ministre, six semaines se sont écoulées depuis que la vérificatrice générale a déposé son rapport. À propos des 800 fraudeurs que vous avez laissés entrer au Canada, combien sont encore au pays aujourd'hui?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Au sujet de ces 800 personnes, je peux vous dire qu'IRCC a mis en place un processus permettant d'identifier celles qui ont fourni des documents frauduleux et peuvent être expulsées, donc...

**Brad Redekopp:** Je vais vous interrompre, parce que nous avons très peu de temps.

Je comprends qu'il y a un processus. Je sais que cela figure dans votre plan ministériel. Cependant, le processus est une chose, mais les personnes elles-mêmes en sont une autre. À ce jour, combien d'entre elles sont encore au pays? Le savez-vous? Si vous ne le savez pas, ce n'est pas grave.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Je n'ai pas cette information.

**Brad Redekopp:** D'accord.

Savez-vous combien de ces 800 fraudeurs ont présenté des demandes d'asile?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Nous connaissons le nombre total de personnes qui ont présenté une demande d'asile, mais je n'ai pas le nombre sur ces 800.

**Brad Redekopp:** Vous l'avez donc. Pouvez-vous le fournir au Comité?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Nous savons que 14 % des 153 000 personnes ont présenté une demande d'asile.

**Brad Redekopp:** Ce n'est pas la même chose que les 800 fraudeurs, mais d'accord.

Pour ce qui est des 800 fraudeurs sur lesquels votre ministère n'a pas enquêté, savez-vous où ils se trouvent maintenant?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Encore une fois, d'ici la fin de l'année... Le ministère a un plan d'action, qui a déjà été soumis au Comité. Les fonctionnaires ici présents vous en parleront. De nombreux progrès sont également réalisés pour garantir une collaboration plus étroite avec l'ASFC.

**Brad Redekopp:** Nous avons vu le plan. Je comprends qu'il existe. Ce que vous dites, c'est qu'à l'heure actuelle, vous ne savez pas où se trouvent ces fraudeurs, mais vous vous en occuperez à l'avenir.

Au paragraphe 64 du rapport de la vérificatrice générale, il est question des 39 500 personnes qui ne devraient plus être au Canada. Combien d'entre elles ont encore un permis valide?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Les 22 %, soit 33 000, correspondent au nombre de personnes faisant l'objet d'un signalement parce que leur statut a expiré.

**Brad Redekopp:** Vous parlez d'une autre situation.

Voilà le problème avec l'ASFC. Il s'agit de personnes ayant perdu leur statut et qui auraient dû faire l'objet d'un renvoi. Ce sont les 39 500 personnes dont parle le rapport de la vérificatrice générale.

Savez-vous combien d'entre elles ont encore un permis valide?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Je n'ai pas ce chiffre sous la main.

**Brad Redekopp:** Savez-vous combien d'entre elles ont demandé l'asile?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Encore une fois, nous savons que 14 % des 153 000 personnes ont demandé l'asile.

**Brad Redekopp:** Le nombre de 153 000, c'est autre chose. Ce sont les personnes qui... Je comprends la confusion. Cela met en évidence une bonne partie de la confusion qui règne entre l'ASFC et IRCC, car c'est sur ce point qu'IRCC ne communique pas adéquatement avec l'ASFC.

Savez-vous combien de ces 39 500 personnes mentionnées par la vérificatrice générale...? Je vous rappelle que c'est à ce sujet que la vérificatrice générale a dû travailler avec vous parce que vous ne connaissiez pas le statut de ces personnes. Vous avez supposé qu'elles avaient quitté le pays, et l'ASFC a constaté que ce n'était pas le cas. Savez-vous combien d'entre elles sont partis volontairement?

• (1110)

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Puis-je poser la question au fonctionnaire?

**Brad Redekopp:** Si vous avez ces chiffres, vous pourriez les transmettre au Comité.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Je n'ai pas ce chiffre sous la main.

**Brad Redekopp:** D'accord.

Pouvez-vous retrouver ces 39 500 personnes? Savez-vous où elles se trouvent?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Le ministère et l'ASFC s'emploient actuellement à clarifier tout cela. Un plan d'action est mis en œuvre. Il y a également un projet pilote en cours qui portera sur les entrées et les sorties ou départs — pas seulement de ces étudiants, mais de tous les résidents temporaires.

**Brad Redekopp:** Pourriez-vous déposer, dans un délai de trois semaines, une ventilation de ces 153 000 personnes, des 800, qui est un autre groupe, et des 39 500, pour nous dire quel est le statut actuel de ces personnes?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Oui. Nous vous fournirons les détails dont nous disposons.

**Brad Redekopp:** D'accord, ce serait bien.

Depuis le rapport de la vérificatrice générale, IRCC a-t-il signé un nouveau protocole, une nouvelle norme de service ou une nouvelle entente avec l'ASFC pour s'assurer que les dossiers de fraude, de fausse déclaration, d'interdiction de territoire et de renvoi font l'objet d'un suivi entre le transfert du dossier et le renvoi?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Il y a eu beaucoup d'échanges entre IRCC et l'ASFC.

**Brad Redekopp:** De nouveaux protocoles ont-ils été convenus?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Il y a certainement eu... Si vous voulez avoir l'information, je peux demander au fonctionnaire de vous en parler.

**Brad Redekopp:** Allez-y, très brièvement.

**Ted Gallivan (sous-ministre, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration):** En ce qui concerne les inventaires de contrôle de sécurité et la gestion des départs, ou des entrées et des sorties, des discussions ont eu lieu avec l'ASFC sur la marche à suivre. Nous nous sommes entendus sur la marche à suivre.

**Brad Redekopp:** Ces discussions constituent-elles un protocole, ou s'agirait-il d'une autre étape à venir?

**Ted Gallivan:** Les discussions ont été approfondies. Des documents ont été préparés. Je pense que nous comprenons parfaitement l'importance qu'il faut accorder à cette question.

**Brad Redekopp:** Madame la présidente, je vais céder le reste de mon temps à M. Davies.

**La présidente:** Il vous reste une minute.

**Fred Davies (Niagara-Sud, PCC):** Merci, madame la présidente.

Le pourcentage que vous venez de mentionner correspondraient à environ 21 420 personnes. Savez-vous combien de ces personnes séjournent dans les nouveaux hôtels que le gouvernement vient de financer?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Nous n'avons pas d'hôtels. IRCC ne gère pas d'hôtels.

**Fred Davies:** Vous avez financé des hôtels à Ottawa et à Pickering dans le cadre de votre programme de logement. Il y avait 40 millions de dollars pour Ottawa et environ 22 millions de dollars pour Pickering. Ces villes ont acheté des hôtels.

Savez-vous combien de ces étudiants qui ont demandé l'asile vivent dans ces hôtels?

**Ted Gallivan:** Madame la présidente, puis-je intervenir?

**La présidente:** Allez-y, monsieur Gallivan.

**Ted Gallivan:** IRCC fournit des fonds à d'autres ordres de gouvernement pour fournir des logements. Il y a eu un débat animé sur la manière dont ces fonds sont utilisés, notamment en ce qui concerne le recours aux hôtels. Comme je l'ai dit dans mon témoignage précédent...

**Fred Davies:** Est-ce que cela comprend l'achat de biens immobiliers?

**Ted Gallivan:** Nous incluons la question des hôtels dans les modalités et les ententes de financement que nous fournissons aux autres ordres de gouvernement et...

**Fred Davies:** Il ne me reste qu'une seconde. Est-ce que...

**La présidente:** Je suis désolé, messieurs Gallivan et Davies, mais le temps est écoulé.

Nous passons maintenant à Mme Sodhi, pour six minutes.

**Amandeep Sodhi (Brampton-Centre, Lib.):** Merci, madame la ministre et monsieur le sous-ministre, de votre présence aujourd'hui.

Madame la ministre, j'ai deux questions.

Premièrement, je crois comprendre qu'IRCC a préparé une réponse au rapport de la vérificatrice générale. Je vous ai entendu en parler un peu dans votre déclaration préliminaire. Pouvez-vous nous expliquer en détail à quoi ressemblera cette réponse et pourquoi elle est si importante?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Merci beaucoup. Je vous remercie de la question.

Comme nous le savons, le rapport de la vérificatrice générale sur les réformes du Programme des étudiants étrangers a souligné certains aspects très positifs. Nous sommes ici pour parler de ceux qui se sont révélés moins bons, parce que nous aussi, nous nous soucions de lutter contre la fraude et d'assurer une surveillance étroite des programmes — pas seulement du programme des étudiants, mais de tous les volets que nous offrons.

En ce qui concerne les réformes qui ont été mises en place — depuis la fin de 2023, en fait — pour restaurer la confiance envers le système, nous avons réduit les volumes globaux. Nous avons renforcé la vérification initiale au moyen des lettres d'acceptation que les établissements d'enseignement envoient à IRCC. De plus, nous avons déjà éliminé le Volet direct pour les études, qui était la source des problèmes, afin de renforcer le programme.

Nous avons également mis en place un plan d'action, qui a été rendu public. Je crois que le sous-ministre en a parlé lorsqu'il a comparu devant un comité. Je ne sais pas si c'était ce comité-ci ou un autre. Je lui demanderais d'en dire un peu plus au sujet de ce plan.

• (1115)

**Ted Gallivan:** Pour revenir aux questions sur les chiffres, ceux-ci reflètent le fait qu'IRCC n'avait tout simplement pas de système de suivi des entrées et des sorties. Dans le plan d'action, nous mettons en place un indicateur qui nous dit si une personne est au pays ou pas. En fait, la mise en œuvre initiale du système aura lieu en mai.

Je pense que ces chiffres montrent bien qu'IRCC n'avait pas de stratégie ni même d'intention de gérer le départ des gens à l'expiration de leur visa. Nous avons maintenant pris en charge cette gestion, en collaboration avec l'ASFC. Nous lancerons des projets pilotes le mois prochain visant à déterminer quelles techniques sont efficaces et à quel moment nous devons intervenir auprès d'un étudiant.

Nous avons également pris la responsabilité d'étendre cela à d'autres catégories de visas, parce que la même chose peut se produire avec les visas de visiteur et les visas de travail. Il s'agit d'un changement de paradigme, je pense, pour IRCC, et nous partageons la préoccupation des Canadiens, à savoir que nous ne savons pas qui est au pays ou pas. Nous nous employons, tant sur le plan informatique que de la gestion, à gérer cette situation plus efficacement.

**Amandeep Sodhi:** On a également entendu ce nombre de 153 000 étudiants à quelques reprises et le fait qu'ils pourraient être dans une situation de non-conformité. Que pouvez-vous nous dire au sujet de ces personnes, et que sait-on sur le fait qu'il s'agisse ou non de cas réels de non-conformité?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Permettez-moi de vous donner un peu plus de détails à ce sujet, si nous avons le temps. Je sais que nous en avons déjà un peu parlé en lien avec la première question.

On a examiné les 153 000 cas, et on les a jugés comme potentiellement non conformes. Parmi les 153 000 personnes concernées, il a été déterminé que 64 % avaient toujours un statut valide au Canada et que 14 % avaient présenté une demande d'asile, comme je l'ai dit, et qu'elles n'étaient plus assujetties aux mesures de conformité visant les étudiants. C'est pour cette raison que l'on a présenté le projet de loi C-12. J'espère qu'il permettra de résoudre en grande partie ce problème, ainsi que de nombreuses autres questions liées à l'intégrité des frontières. On a jugé que ces personnes,

représentant 78 % des cas, n'avaient plus besoin de faire l'objet d'un suivi dans le cadre du programme pour la période 2023-2024.

Les 22 % restants, soit environ 33 000 cas, concernaient des personnes dont le statut avait expiré. Certaines de ces personnes ont quitté le pays. Nous n'avons pas le chiffre exact aujourd'hui. D'autres sont peut-être restées au Canada sans demander de nouveau permis. Comme nous ne connaissons pas les détails relatifs à ces cas, nous avons mis en place une initiative pilote qui marquera le début d'un système de suivi des sorties visant à renforcer la conformité non seulement au sein du programme de résidence temporaire à l'intention des étudiants étrangers, mais aussi au sein de tous les programmes de résidence temporaire.

S'il reste du temps, je peux demander au sous-ministre de vous en dire un peu plus sur ce programme précis.

**La présidente:** Il vous reste une minute.

**Ted Gallivan:** On se demande depuis longtemps si le Canada devrait se doter d'un système de suivi des entrées et des sorties. Nous disposons déjà de certains éléments à cet égard. L'ASFC et IRCC possèdent des données, et nous sommes en train de les mettre en commun afin que les deux organismes puissent savoir, en temps réel, qui se trouve au pays et qui est parti. C'est l'aspect informatique. Ensuite, il faut communiquer avec les gens et s'assurer qu'ils quittent le pays à l'expiration de leur visa.

**Amandeep Sodhi:** Il me reste 20 secondes, alors je vais les utiliser pour vous remercier.

**La présidente:** Merci, madame Sodhi.

Merci, monsieur Gallivan et madame la ministre.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour six minutes.

**Alexis Deschênes (Gaspésie—Les Îles-de-la-Madeleine—Listuguj, BQ):** Bonjour, madame la présidente.

Bonjour à tous.

Bonjour, madame la ministre. Je vous remercie d'être là.

Je veux revenir sur les 153 000 cas. Je suis un peu impressionné parce que, ce qu'on voyait dans le rapport de la vérificatrice générale, c'est qu'on faisait à peu près 2 000 enquêtes par année. Si je vous comprends bien, madame la ministre, vous avez pu vérifier les 153 000 cas.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Je vous remercie beaucoup de votre question au sujet des 153 000 cas non conformes.

Il y avait trois cohortes d'étudiants parmi les 153 000 cas non conformes. Parmi eux, 64 % ont toujours un statut valide au Canada et 14 % ont soumis une demande d'asile. Aujourd'hui, 78 % des cas n'exigent plus de suivi lié au programme. Pour les 22 % restants, IRCC a fait un suivi lié au programme de conformité pour déterminer si les étudiants ont quitté le Canada ou s'ils sont restés au pays.

Permettez-moi de demander au sous-ministre de vous donner des détails sur ce projet pilote.

• (1120)

**Ted Gallivan:** Madame la présidente, le travail aurait dû être fait quand la vérificatrice générale est arrivée. Nous aurions dû avoir une réponse pour expliquer que beaucoup d'étudiants avaient changé d'établissement scolaire. Nous aurions dû vérifier ce fait et avoir ce chiffre en temps opportun.

Alors, pour alimenter la discussion, je dirai que plusieurs de ces étapes visaient à éliminer les dossiers où la non-conformité était liée à des documents manquants. Cependant, maintenant, il reste de vrais dossiers de non-conformité qui doivent faire l'objet d'une enquête. Au sujet des 2 000 cas, notre intention est d'enquêter sur tous les cas de fraude. Il ne devrait pas y avoir de limite artificielle au nombre de dossiers qui sont bel et bien des cas de fraude ou qui concernent des gens qui restent au pays alors que leur visa est expiré. Il devrait donc y avoir une meilleure gestion du chiffre brut et une action plus proactive sur les chiffres qui sont vraiment inobservables.

**Alexis Deschênes:** Merci, monsieur Gallivan.

Madame Diab, je veux quand même revenir sur les 153 000 cas de non-conformité potentielle relevés. Vous nous dites que 64 % de ces personnes ont un permis d'étude qui est toujours valide, mais ce n'est pas ce que je vous demande.

Dans combien de cas, parmi les 153 000, avez-vous pu vraiment faire une enquête pour vérifier s'il y avait effectivement non-conformité?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Chacun des 153 000 cas a fait l'objet d'une enquête. D'ici la fin de 2026, tous ces cas auront fait l'objet d'une enquête. C'est pour cette raison que nous avons mis en place un plan d'action. Nous examinons les dossiers présentés dans le rapport.

**Alexis Deschênes:** Merci, madame Diab.

Donc, vous êtes parvenue à vérifier les 153 000 cas au cours des trois dernières semaines.

**Ted Gallivan:** J'aimerais apporter une clarification, madame la présidente.

Nous avons éliminé toute préoccupation dans 78 % des cas, comme la ministre l'a dit, mais les 22 % restants exigent des efforts supplémentaires. Ce nombre va être réduit, parce que nous allons confirmer le départ d'un certain pourcentage de ces gens, et c'est là que le vrai travail va commencer. Il va falloir lancer des enquêtes et procéder à des renvois.

**Alexis Deschênes:** Monsieur Gallivan, vous dites que 64 % de ces 153 000 étudiants ont un statut valide. Avez-vous vérifié s'ils respectaient les conditions de leur permis?

**Ted Gallivan:** Nous avons confirmé qu'ils étaient bel et bien des étudiants inscrits. Pour ce qui est des autres éléments, comme les exigences financières, je ne peux pas m'avancer là-dessus, mais nous avons bel et bien confirmé qu'ils avaient un statut valide comme étudiants dans ce pays.

**Alexis Deschênes:** Cependant, avez-vous vérifié s'il y avait non-conformité? Je comprends qu'ils peuvent avoir un permis d'étude, mais c'est possible qu'ils ne respectent pas les conditions de leur permis. C'est ça que la vérificatrice vous soumettait, au fond.

Avez-vous pu vérifier ça?

**Ted Gallivan:** Initialement, nous avons confirmé qu'ils étaient bel et bien des étudiants ayant un visa légitime, et c'est là que nous

en sommes. Pour ce qui est de la question que vous me posez, qui vise à savoir si notre ministère devrait s'assurer du respect des conditions, c'est une autre piste à explorer. Nous nous engageons à vérifier plus fréquemment la conformité des personnes ayant un statut au Canada avec les conditions de leur visa. C'est quelque chose qui n'était pas fait exhaustivement, mais seulement de façon exceptionnelle. Alors, nous nous engageons à être plus proactifs pour confirmer la conformité avec les conditions d'un visa après sa délivrance.

• (1125)

**Alexis Deschênes:** Ainsi, vous avez relevé les cas, mais vous n'avez pas vérifié si ces personnes se conformaient vraiment aux conditions de leur permis.

**Ted Gallivan:** Encore une fois, la première étape consistait à mettre les 153 000 dossiers dans des paquets. Par exemple, nous avons vérifié si les personnes avaient un visa et s'il était nécessaire de mener plus d'enquêtes. Alors, je dirais que nous sommes encore en train de faire le tri.

[Traduction]

**La présidente:** Merci, monsieur Gallivan. Je suis vraiment désolée. Je dois vous interrompre. Je suis stricte pour ce qui est du temps aujourd'hui.

[Français]

Merci, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Cela met fin à notre première série de questions.

Nous entamons maintenant notre deuxième tour.

Monsieur Menegakis, vous avez les cinq premières minutes.

**Costas Menegakis (Aurora—Oak Ridges—Richmond Hill, PCC):** Merci, madame la présidente.

Je remercie nos deux témoins de comparaître devant nous aujourd'hui.

Madame la ministre, il faut reconnaître que le rapport de la vérificatrice générale a révélé d'importants problèmes concernant l'évaluation des demandes au sein de votre ministère. Ce matin, nous avons un peu parlé des 153 000 demandes signalées. Combien d'entre elles sont liées à des organisations terroristes, comme le Corps des Gardiens de la révolution islamique, ou CGRI?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** À ma connaissance, aucune.

**Costas Menegakis:** Le savez-vous? Avez-vous rencontré les demandeurs? Avez-vous suivi tout le processus? Avez-vous effectué la vérification des antécédents? Vous avez seulement examiné, selon votre...

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Comme je l'ai dit, 78 % des 153 000 cas ont déjà été classés. Nous connaissons l'identité des personnes et savons si elles ont un statut au Canada; 14 % d'entre elles, notamment, ont demandé l'asile. Oui, le ministère aurait cette information. En ce qui concerne les 22 % restants, le travail se poursuit pour déterminer combien de personnes ont quitté le pays.

**Costas Menegakis:** Il est un peu difficile de croire que, le 23 mars, la vérificatrice générale a recensé 153 000 cas de non-conformité et que soudainement, comme par magie, en l'espace d'un mois environ, le problème semble avoir été résolu de votre côté. Il n'en reste pas moins que 21 420 personnes font l'objet d'une enquête, et que leur présence dans nos collectivités suscite des inquiétudes.

Étonnamment, M. Gallivan a déclaré qu'il n'y avait aucun système de suivi des entrées et des sorties dans votre ministère. Pourquoi? Le gouvernement est au pouvoir depuis maintenant 11 ans. Nous en sommes à la 11<sup>e</sup> année. Les Canadiens veulent savoir, tout comme nous, pourquoi il n'y a pas un tel système en place.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Eh bien, c'est une bonne question, que je me suis déjà posée. Cela dit, les choses ont toujours été ainsi au Canada, tout au long de son histoire. Ce n'est pas nouveau. Depuis sa création, le Canada n'a jamais eu ce genre de système.

Je suis d'accord avec vous. Nous devrions en avoir un. Nous y travaillons, et c'est une bonne nouvelle. Je suis d'accord avec vous.

**Costas Menegakis:** Au cours des 11 dernières années, vous avez laissé entrer un nombre record de personnes — des millions et des millions de personnes —, sans aucun contrôle, sans aucun registre et sans aucun moyen de mettre en place un système de suivi des entrées et des sorties. Je suis heureux que vous soyez d'accord avec moi, car il s'agit manifestement d'un échec majeur du gouvernement de ces 11 dernières années. C'est ce gouvernement que vous représentez ici aujourd'hui.

Je vais céder le reste de mon temps à M. Ho.

**Vincent Ho (Richmond Hill-Sud, PCC):** Madame la ministre, selon le rapport de la vérificatrice générale, 549 000 permis d'études ont expiré en 2024, et 39 500 personnes ne semblaient avoir aucun statut, mais seuls 16 000 départs ont été confirmés. Savez-vous où se trouvent les personnes qui ne sont pas parties?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Je le répète, nous avons pris ces mesures précisément pour déterminer la situation relative à chaque cas. Les dossiers des personnes qui sont parties ont été classés. Quant aux personnes qui ne sont pas parties, leur cas sera signalé à l'ASFC à des fins d'expulsion...

**Vincent Ho:** Vous ne faisiez donc pas de suivi.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** ... mais aussi à IRCC, de sorte que si elles présentent une demande, l'information sera là. Elles s'exposeraient à une expulsion...

**Vincent Ho:** Ces personnes ne faisaient donc l'objet d'aucun suivi.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** ... et à une interdiction d'entrée sur le territoire canadien pendant cinq ans.

**Vincent Ho:** Essentiellement, vous ne faisiez aucun suivi à leur sujet.

Parmi les 23 500 personnes qui se trouvent toujours au Canada et qui n'ont pas de statut, comme l'indique le rapport de la vérificatrice générale, combien ont des liens avec des entités liées au terrorisme?

**Ted Gallivan:** Madame la présidente, puis-je répondre à cette question?

**La présidente:** Nous vous écoutons.

**Ted Gallivan:** Ces demandeurs sont soumis à un contrôle de sécurité avant leur entrée au pays. Bien qu'elle ne soit pas parfaite, cette vérification aurait été effectuée auprès des personnes venant

au pays. Dans la mesure où le mécanisme de contrôle de sécurité est efficace... Voilà le système de contrôle en place.

**Vincent Ho:** Il n'y en a donc aucune.

J'aimerais que la ministre réponde.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Pourriez-vous répéter votre question?

**La présidente:** Il vous reste une minute.

**Vincent Ho:** Combien, parmi ces 23 500 personnes, ont des liens avec des entités terroristes?

• (1130)

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Elles ont toutes fait l'objet d'un contrôle de sécurité avant d'entrer au Canada.

**Vincent Ho:** Madame la ministre, en général, votre ministère a adopté une approche allégée pour traiter les demandes de prolongation des permis d'études, même si la vérificatrice générale a dit il y a quelques semaines qu'il n'aurait pas dû le faire pour les demandes provenant de pays à haut risque. Comment les Canadiens peuvent-ils être sûrs que des terroristes, comme celui que vous avez laissé entrer la semaine dernière, ne se sont pas faufilés entre les mailles du filet?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Notre système d'immigration comporte de nombreux mécanismes de contrôle. Avant l'arrivée, avant qu'ils atterrissent, lorsqu'ils sont à la frontière, le système est renforcé...

**Vincent Ho:** Les mécanismes de contrôle fonctionnent-ils?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Oui. Ils fonctionnent.

**Vincent Ho:** Ah bon? Tout à l'heure, vous avez dit que sur les 153 000 cas de non-conformité liés aux permis d'études, environ 21 000 personnes, soit 14 %, avaient demandé l'asile. Combien d'entre elles sont des membres du CGRI ou des personnes liées au régime? Avez-vous des données à ce sujet?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Comme je l'ai déjà dit, ces étudiants — ou anciens étudiants — ont tous fait l'objet d'une vérification avant d'être admis au Canada avec un visa d'étudiant.

**Vincent Ho:** Vous êtes donc convaincue qu'aucun d'entre eux n'a de lien avec ce régime.

**La présidente:** Merci, madame la ministre.

Merci, monsieur Ho. Votre temps est écoulé.

Nous passons maintenant à M. Jeneroux, pour cinq minutes.

**Matt Jeneroux (Edmonton Riverbend, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, je vous remercie de votre présence.

Ce n'est pas que je ne vous fais pas confiance, madame la présidente, mais je vais utiliser ma propre minuterie.

Madame la ministre, je suis nouveau au Comité. J'essaie d'en apprendre plus sur certains des chiffres que vous avez donnés, y compris les 153 000 cas de non-conformité soulevés dans le rapport de la vérificatrice générale. Parmi les personnes concernées, 78 % ont vu leur dossier classé et 22 % ont quitté le pays.

Je pense que les députés d'en face ont soulevé des questions pertinentes au sujet, notamment, de la fraude. J'aimerais que vous ou peut-être M. Gallivan puissiez nous dire quelles mesures ont été prises pour s'attaquer à cette fraude. Je ne pense pas avoir entendu de réponse à cet effet.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Nous avons présenté un plan d'action détaillé. Ce plan est public et couvre la période allant d'aujourd'hui à la fin de l'année 2026. Plusieurs mesures seront prises pour assurer un meilleur suivi des permis sur le point d'expirer, y compris l'examen de tous les cas présentés dans le rapport afin de créer des alertes sur les dossiers concernés, au besoin.

La collaboration avec nos partenaires chargés de l'application de la loi pour examiner et améliorer les processus internes est non seulement en cours, mais elle a également été renforcée. Plusieurs réunions ont déjà eu lieu pour veiller à ce que les mesures qui s'imposent soient prises. Soit dit en passant, cela ne concerne pas seulement les demandes d'étudiants, mais toutes les demandes que nous recevons.

Chaque année, nous fournissons à l'ASFC une liste des personnes dont le permis est expiré et qui n'ont pas demandé ou obtenu de prolongation, ni demandé la résidence permanente, ni fait la transition vers celle-ci. Il va sans dire que ceux qui ont fait la transition vers la résidence permanente voient leur dossier examiné de nouveau, ou disposent d'un statut d'immigration valide.

Nous mettons également à jour nos lignes directrices concernant les fausses déclarations, qui s'appliquent à toute personne ayant fourni des documents frauduleux. Nous optimisons nos outils et nos processus relatifs à la conformité. J'ai déjà parlé des fausses déclarations. Lorsque des cas de fraude sont détectés lors de la vérification des lettres d'acceptation, nous élargissons nos fonctions afin d'améliorer la collaboration avec l'ASFC et les établissements d'enseignement.

Là encore, pour ce qui est de l'admission des étudiants, nous continuerons de travailler avec les provinces et les territoires, car ce sont eux qui, avec les établissements d'enseignement, déterminent en quelque sorte la direction à prendre. Je répète qu'IRCC n'a aucun contrôle sur l'élargissement de la liste des pays; cette question relève des collèges, des universités et des établissements postsecondaires.

Comme je l'ai déjà dit, nous mènerons des enquêtes sur la conformité des demandes de prolongation de permis d'études jugées à haut risque. Dans le cadre du processus initial de demande de permis d'études, nous commencerons par traiter toutes les demandes relevant du Volet direct pour les études. Des mesures sont mises en œuvre pour assurer une meilleure gestion, un meilleur suivi et un meilleur contrôle du système.

Je vais revenir à la question de mon collègue à ma droite, qui voulait savoir pourquoi certaines de ces mesures — comme la mise en place d'un système de suivi des entrées et des sorties — n'avaient pas été prises avant. Le Canada a été fondé en 1867, et nous savons que, depuis des générations, des immigrants viennent au Canada pour bâtir ce pays. Je pense que bon nombre d'entre nous autour de cette table sont des immigrants, ou les fils et les filles d'immigrants, ou les petits-enfants d'immigrants. Le pays a été bâti par des immigrants, pour les Canadiens. Nous voulons nous assurer que cela ne change pas.

Le système a pris beaucoup d'expansion ces dernières années, après la pandémie. On en est arrivé à un point où de nombreuses

personnes venaient simplement parce que le système leur permettait de le faire, puisqu'elles répondaient aux critères. Il n'y avait pas de plafonds pour les résidents temporaires, que ce soit pour les étudiants ou pour les permis de travail. Ces plafonds ont été instaurés en 2024. C'est pourquoi les Canadiens constatent une diminution du nombre de travailleurs, et d'étudiants, qui viennent au pays avec un statut temporaire. C'est un choc pour le système, pour beaucoup de gens. Nous sommes en train de revoir le système. En effet, de nombreuses mesures ont été prises.

Merci beaucoup.

● (1135)

**La présidente:** Merci, madame la ministre.

Merci, monsieur Jeneroux.

[Français]

Monsieur Deschênes, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Alexis Deschênes:** Merci, madame la présidente.

Madame Diab, parlons des 800 permis d'études qui ont été octroyés, selon la vérificatrice générale, sur la base de renseignements soit frauduleux, soit inexacts. Vous avez mentionné, tantôt, qu'une note sera mise à leur dossier.

Dois-je comprendre que vous avez bien identifié ces 800 personnes?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Oui. Mon sous-ministre confirme que nous avons identifié ces individus.

**Alexis Deschênes:** Une note a donc été mise au dossier de chacun de ces individus.

La vérificatrice générale nous indique que la plupart de ces 800 personnes ont obtenu d'autres permis d'immigration par la suite.

Alors, qu'est-ce qu'il arrive à ces personnes, à part une note inscrite à leur dossier? Est-ce qu'il y a des sanctions?

**Ted Gallivan:** C'est la question importante.

Il y aura une enquête sur ces dossiers pour déterminer si nous allons annuler le statut de ces personnes au Canada ou en recommander l'annulation. Si leur statut est annulé, il y aura une procédure de renvoi pour ces individus. Pour nous, il s'agit aussi d'apprendre de ces scénarios pour ajuster notre processus d'octroi de permis et mieux cibler ce genre d'individus à l'avenir.

Alors, notre témoignage consiste à dire que, dans 100 % des cas, il y aura une enquête pour déterminer si nous allons annuler le permis ou en recommander l'annulation, si nous n'avons pas le pouvoir de l'annuler. S'il est annulé, nous allons procéder à un renvoi.

**Alexis Deschênes:** Combien de temps vous donnez-vous pour terminer l'analyse de ces 800 cas?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Nous voulons que ce soit fait d'ici la fin de 2026.

**Ted Gallivan:** Je précise qu'il s'agit d'entamer toutes les enquêtes d'ici la fin de 2026. S'il y a un individu qui est difficile à trouver, on comprend que ça pourrait être plus long. Cependant, notre engagement consiste à prendre une décision en 2026 dans tous les dossiers.

**Alexis Deschênes:** Merci.

**La présidente:** Merci, monsieur Deschênes.

[Traduction]

Nous passons maintenant à Mme Rempel Garner, pour cinq minutes.

**L'hon. Michelle Rempel Garner (Calgary Nose Hill, PCC):** Merci.

Pour résumer certaines de vos réponses, à l'heure actuelle, vous ne savez pas où se trouvent les personnes liées aux 800 cas de fraude signalés par la vérificatrice générale.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Nous avons identifié les 800 personnes.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Pourriez-vous nous dire où elles se trouvent?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Je n'ai pas cette information ici même, sous la main.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** D'accord. Vous ne savez pas si ces personnes sont encore au pays.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Les 800 personnes se trouvent au Canada.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** D'accord. Vous ne les avez pas renvoyées du Canada.

Si je comprends bien, vous ne disposez pas encore d'un système de suivi des entrées et des sorties opérationnel. Est-ce exact?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Le système est en cours d'élaboration...

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** La réponse est non.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** ... mais, comme je l'ai déjà dit, c'est ainsi depuis 1867.

**Ted Gallivan:** Madame la présidente, si vous me le permettez, je pense que le système de suivi des entrées est beaucoup plus avancé que le système de suivi des sorties.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Nous avons un système de suivi des entrées.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** D'accord. Vous ne savez pas si les gens partent. Je vous remercie de cette précision.

Madame la ministre, vous avez également dit qu'avant 2024, ce programme ne comportait pas de plafonds. Est-ce exact?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** J'ai dit que le système canadien ne comportait pas de plafonds adéquats pour les demandes de résidence temporaire des personnes entrant au pays.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** À des fins de précision, avez-vous retiré aux collègues qui ont délivré des permis à des demandeurs frauduleux le droit d'en délivrer de nouveaux? Avez-vous refusé à certains de ces établissements qui étaient...

• (1140)

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Cela s'est fait avant que je ne devienne ministre, et s'est poursuivi au cours des dernières années.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Quels collègues se sont vus retirer ce droit?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Je répète que j'ai été ministre du Travail et de l'Enseignement supérieur à l'échelle provinciale. Je sais comment cela fonctionne du point de vue provincial.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Je parle de votre mandat actuel.

À quels collègues avez-vous retiré ce droit?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Les provinces et les territoires ont un rôle important à jouer dans la désignation des établissements d'enseignement. Un certain nombre d'entre eux ont perdu leur désignation. Je le sais avec certitude.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Lesquels?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Nous pourrions vous transmettre ces noms.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Mon collègue a parlé d'un système allégé, qui a donné lieu à de nombreux cas de fraude.

L'avez-vous aboli?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Ce système, tel que vous le décrivez, n'existe pas.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** C'est le système de dossiers.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Nous disposons de nombreux systèmes pour nous en occuper.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** D'accord.

Pour que les choses soient claires, vous avez dit que 14 % des cas de fraude relevés par la vérificatrice générale — ce qui, selon mes calculs, représente environ 21 400 personnes — faisaient l'objet d'une demande d'asile. Est-ce exact?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** C'est 14 % des 153 000 cas, donc c'est juste.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Savez-vous combien il en a coûté aux contribuables pour fournir des services sociaux aux personnes qui ont été admises au pays — peut-être de manière frauduleuse — et qui ont ensuite présenté des demandes d'asile? Avez-vous réalisé cette analyse?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** C'est exactement la raison pour laquelle nous avons présenté le projet de loi C-12. Nous l'avons fait pour mettre fin à cette pratique, car ce n'est pas ainsi que l'on doit entrer dans le système d'immigration du Canada.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Vous ne savez toujours pas où se trouvent ces personnes. Vous ne savez toujours pas si elles ont quitté le pays.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Le Canada sait qui sont les personnes qui ont présenté des demandes d'asile. Il y a des demandes devant le...

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** C'est justement ma question. Il y a de nombreuses lacunes dans le système, mais votre gouvernement est en voie de délivrer environ 215 000 nouveaux permis d'étudiants étrangers et de travailleurs étrangers temporaires. Pourquoi laissez-vous encore entrer un si grand nombre de travailleurs étrangers temporaires lorsque vous n'avez aucun moyen de suivre les personnes dont le permis pourrait avoir expiré? Pourquoi faites-vous cela?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** J'ai voyagé partout au pays. Les entreprises et les collectivités de toutes les régions du pays ont besoin de travailleurs temporaires...

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Oui, mais qu'en est-il des jeunes Canadiens?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** ... dans de nombreux secteurs de notre économie...

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Qu'en est-il des Canadiens?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** ... et nous avons un excellent système. Nous savons que les personnes qui entrent au pays ont fait l'objet d'une habilitation de sécurité. Nous savons où elles travaillent...

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Si vous n'êtes pas en mesure de savoir si des gens qui ne sont pas censés être ici ont quitté le pays, je me demande simplement pourquoi vous délivrez de nouveaux permis et enlevez peut-être des emplois aux jeunes Canadiens en plein milieu d'une crise de l'emploi, mais je m'écarte du sujet.

La situation est assez grave. Beaucoup de gens dans les médias ont affirmé qu'elle était assez grave. Le premier ministre vous a-t-il appelée pour discuter de la possibilité d'accélérer la mise en œuvre de certaines de ces mesures, étant donné que vous délivrez plus de 200 000 nouveaux permis? Vous a-t-il convoquée à son bureau pour vous demander ce qui se passe?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Je rencontre constamment le premier ministre dans le cadre de l'élaboration de notre plan des niveaux d'immigration. Ce plan a été déposé le 5 novembre.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Quand l'avez-vous rencontré pour la dernière fois?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Nous avons des discussions tout le temps. Je vois le premier ministre chaque semaine.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Vous a-t-il parlé du rapport de la vérificatrice générale et de la mise en œuvre plus rapide de solutions?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** C'est exactement ce que nous faisons.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Oui, mais vous a-t-il rencontré? Vous a-t-il expressément demandé de faire cela?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Comme je l'ai dit, je rencontre le premier ministre. Nous nous rencontrons chaque semaine.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** D'accord. Ce que vous dites, c'est qu'il vous fait entièrement confiance.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Je fais confiance aux Canadiens, et je crois que les Canadiens font confiance au gouvernement actuel et au travail que nous effectuons.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Je vais considérer cela comme une réponse affirmative.

**La présidente:** Je vous remercie, madame la ministre.

Je vous remercie, madame Rempel Garner.

[Français]

Monsieur Joseph, vous disposez de cinq minutes.

**Natilien Joseph (Longueuil—Saint-Hubert, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Merci, madame la ministre et monsieur le sous-ministre.

Bonjour à tous.

On sait très bien que le rapport du Bureau du vérificateur général est préoccupant, mais votre travail acharné a porté ses fruits. Je vous félicite, madame la ministre. Continuez votre beau travail.

Au Québec, nous avons des besoins distincts en matière d'immigration, surtout pour ce qui est des travailleurs qualifiés en région.

En mars dernier, notre gouvernement a mis en place des mesures qui ont donné au Québec la souplesse dont il avait besoin.

Pouvez-vous nous donner des détails et nous dire comment ces mesures temporaires aideront nos entreprises québécoises?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Merci beaucoup, monsieur Joseph. Je vous souhaite la bienvenue à ce comité, qui est crucial pour l'économie du Canada.

En ce qui concerne le Québec, nous travaillons étroitement avec nos homologues du Québec, mais aussi avec tous les députés qui représentent le Québec. J'ai voyagé partout au Canada, y compris au Québec. Il y a aussi l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, qui donne beaucoup de responsabilités au Québec en matière d'immigration.

En ce qui concerne la collaboration avec le gouvernement du Québec, c'est pour cette raison que nous avons introduit une mesure temporaire qui permettra à un nombre ciblé de travailleurs étrangers de prolonger leur permis de travail et de contribuer à l'économie québécoise. Comme je vous l'ai dit, nous avons beaucoup travaillé avec le gouvernement du Québec et le ministre québécois de l'Immigration, mais aussi avec le lieutenant du Québec, ici, au gouvernement fédéral. J'ai également organisé une table ronde avec beaucoup d'entreprises du Québec, et nous avons entendu très clairement qu'une telle mesure était nécessaire. C'était une mesure exceptionnelle mais limitée, réservée aux travailleurs étrangers temporaires qui, comme vous l'avez dit, pallient des pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs essentiels où les employeurs ont indiqué vouloir travailler à long terme. Nous allons continuer d'être à l'écoute et de travailler avec le gouvernement du Québec, mais aussi avec les employeurs et les citoyens du Québec.

Je vous invite à communiquer avec moi si vous avez des besoins dans vos régions aussi.

• (1145)

**Natilien Joseph:** Merci, madame la ministre. Je vous assure que cela fait un très grand bien aux entreprises québécoises.

Je comprends qu'une partie des étudiants ciblés dans le rapport du Bureau du vérificateur général ont fait une demande d'asile. Comme vous le savez, le nombre de demandeurs d'asile est un enjeu crucial, au Québec.

Pouvez-vous nous expliquer les tendances observées ces dernières années au sujet des demandes d'asile, surtout chez nous, au Québec?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Oui, bien sûr.

Permettez-moi de demander à mon sous-ministre de vous fournir des explications.

**Ted Gallivan:** Au cours des deux dernières années, le nombre de demandes d'asile a diminué de 70 % à 75 %. Alors, il y a une forte réduction du nombre de nouveaux arrivés.

Par contre, certains sont déjà arrivés. Le système du Québec peut-il tous les accueillir? Y a-t-il d'autres provinces ou territoires qui seraient intéressés? Il reste à se pencher sur cette question.

**Natilien Joseph:** J'aimerais poser une dernière question, car c'est très important.

On sait que la ministre a fait un travail extraordinaire pour renverser cette tendance. Pouvez-vous nous dire quelle politique a été mise en place afin de renverser cette tendance?

**Ted Gallivan:** Le protocole sur les tiers pays sûrs est un exemple, et le projet de loi C-12 en est un autre. Pour le Canada, il s'agit de se doter des lois et des règlements nécessaires pour démontrer un contrôle et de les mettre en œuvre par la suite.

**Natilien Joseph:** Merci.

**The Chair:** Merci, monsieur Joseph.

[Traduction]

Merci, monsieur Gallivan.

La parole est maintenant à M. Redekopp, qui, je crois, partage son temps avec M. Davies. Ce sera ensuite le tour de Mme Sodhi, qui aura cinq minutes. Nous terminerons ensuite la réunion.

Je vous remercie.

**Brad Redekopp:** Madame la ministre, je ne comprends pas encore très bien ce qu'est l'approche allégée. Dans son rapport, la vérificatrice générale a mentionné à plusieurs reprises la notion d'une approche allégée dans le cadre de laquelle le ministère ne suivrait pas la procédure habituelle.

J'aimerais donc savoir si le ministère a éliminé l'approche allégée dans tous les cas.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Encore une fois, il y a deux processus en cours. Parlons-nous du volet pour les études ou de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié?

**Brad Redekopp:** Je parle du Volet direct pour les études au ministère de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté.

**Ted Gallivan:** Madame la présidente, deux approches allégées sont mentionnées dans le rapport de la vérificatrice générale. La première concerne le Volet direct pour les études, qui a été supprimé, ce qui a mis fin au projet. Cependant, nous avons encore des gens qui sont venus dans le cadre de ce programme. La deuxième approche est...

**Brad Redekopp:** À ce sujet, elle a également mentionné que si un dossier était réexaminé plus tard, il s'agirait tout de même d'un examen allégé.

• (1150)

**Ted Gallivan:** Madame la présidente, le député a raison.

Comme toujours, à des fins de précision, un deuxième type d'approche allégée a été décrit dans le rapport de la vérificatrice générale, et il concerne la prolongation du permis. Par exemple, dans le cas d'une demande de prolongation d'un étudiant qui était au pays depuis deux ans, on ne vérifiait pas s'il remplissait les conditions financières requises. Le ministère a assumé la responsabilité, en particulier en ce qui concerne les étudiants qui étaient arrivés dans le cadre du Volet direct pour les études... Ils présentent un risque plus élevé. Lorsque ces étudiants présentent une demande de prolongation, nous devons examiner leur situation financière et nous assurer d'appliquer les mêmes vérifications que celles qui sont appliquées à tous les étudiants.

**Brad Redekopp:** L'approche allégée n'est plus utilisée au sein d'IRCC. Est-ce bien ce que vous dites?

**Ted Gallivan:** Des deux approches allégées décrites par le Bureau du vérificateur général, l'une a été abandonnée en 2024, et l'autre est...

**Brad Redekopp:** D'accord, je comprends.

Y a-t-il d'autres approches allégées qui n'ont pas été décrites et qui sont toujours appliquées?

**Ted Gallivan:** C'est la référence à... Cela ne relève pas de mes responsabilités. La CISR avait un processus en format papier...

**Peter Fragiskatos (London-Centre, Lib.):** J'invoque le Règlement.

**La présidente:** M. Fragiskatos invoque le Règlement.

**Peter Fragiskatos:** Le sous-ministre tentait de formuler une réponse complète aux fins du compte rendu. Je ne crois pas qu'il ait été en mesure de le faire.

**La présidente:** Nous pouvons poursuivre la discussion.

**Brad Redekopp:** Je serais heureux d'entendre la réponse, mais quelles autres approches allégées sont utilisées au sein du ministère?

**Ted Gallivan:** L'autre processus qui, je crois, a été décrit comme une approche allégée est celui de la CISR dans lequel on a recours à un processus sur papier plutôt qu'à une entrevue en personne. Je crois que la CISR a suspendu ce processus en cours d'examen pour s'assurer qu'elle dispose de tous les contrôles appropriés.

C'est le troisième programme qui, à ma connaissance, a été décrit comme faisant partie d'une approche allégée.

**Brad Redekopp:** Diriez-vous qu'il s'agit également d'une approche allégée lorsque Chinook prend une décision et qu'un agent y jette ensuite un coup d'œil avant de confirmer cette décision?

**Ted Gallivan:** Je préfère ne pas formuler de commentaires à cet égard. Je décris l'utilisation par d'autres personnes de l'expression « approche allégée ». Pour ma part, il se peut que je n'utilise jamais cette expression.

**Brad Redekopp:** Je cède le reste de mon temps à M. Davies.

**La présidente:** Vous avez deux minutes et demie.

**Fred Davies:** Merci, madame la présidente.

Madame la ministre, vous m'avez dit à plusieurs reprises, lors de réunions du Comité, qu'IRCC ne paie plus pour des chambres d'hôtel. Vous l'avez répété aujourd'hui. Pensez-vous que les municipalités devraient utiliser l'argent des contribuables pour acheter des biens immobiliers? N'est-ce pas une façon détournée de dépenser l'argent des contribuables pour loger des demandeurs d'asile?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** C'est ce que j'ai dit, et c'est exact. Il y avait un système en place dans le cadre duquel on utilisait des hôtels pour les demandeurs d'asile...

**Fred Davies:** On les utilise toujours, madame la ministre. Cependant, au lieu de les payer directement, vous donnez de l'argent aux municipalités.

Un accord de contribution est-il lié à ce financement?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Oui, tout à fait.

**Fred Davies:** Cela leur permet-il d'acheter des biens immobiliers avec l'argent des contribuables?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Il y a un accord. Bien entendu, un accord est en place.

**Fred Davies:** Cela leur permet-il d'utiliser l'argent des contribuables pour acheter des biens immobiliers afin de loger les demandeurs d'asile?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Ce n'est pas pour les demandeurs d'asile.

**Fred Davies:** Dans ce cas, qui cela concerne-t-il?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** C'est pour la population.

**Fred Davies:** Quelle population?

**La présidente:** Monsieur Gallivan, je pense que vous voulez intervenir.

**Ted Gallivan:** Madame la présidente, j'ai demandé à l'équipe d'IRCC de m'indiquer quel instrument doit être modifié pour répondre à cette question. J'aimerais savoir comment inscrire une interdiction dans les modalités, et j'ai donc demandé ce renseignement. Je crois qu'on a discuté de ne pas le faire, et j'ai maintenant demandé la règle stricte qui l'interdirait.

**Fred Davies:** Je ne suis pas certain de ce que la ministre entend par « la population », mais passons outre.

Vous avez permis que de l'argent des contribuables soit transféré aux municipalités en vertu d'un accord de contribution pour acheter des hôtels, afin d'y loger des demandeurs d'asile. C'est ce qu'on m'a laissé croire.

Lorsque vous vendez l'immeuble, qui perçoit les recettes et les taxes? Récupérez-vous l'argent une fois que les municipalités ont vendu les hôtels? Y a-t-il des intérêts à payer sur les actifs achetés par les municipalités? Je tiens à le savoir. Obtiennent-elles l'argent gratuitement après la fin du programme?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Encore une fois, il y avait des logements...

**Fred Davies:** Non, je parle de l'achat de biens immobiliers. Si la municipalité décide de vendre ces biens immobiliers, à qui revient le produit de la vente?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Encore une fois, de l'argent a été transféré à la municipalité pour les coûts liés au logement.

**Fred Davies:** Lorsque les biens immobiliers ne sont plus utilisés dans le cadre de ce programme et qu'ils sont vendus, qui reçoit l'argent?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Nous consulterons l'accord, comme l'a dit le sous-ministre.

**Fred Davies:** Puis-je avoir un exemplaire de l'accord de contribution?

**La présidente:** Merci, monsieur Davies.

Merci, madame la ministre. Merci, monsieur Gallivan.

La parole est maintenant à Mme Sodhi. Elle a cinq minutes.

**Amandeep Sodhi:** Je vous remercie, madame la présidente.

Madame la ministre et monsieur le sous-ministre, on a parlé d'une « approche allégée », et j'aimerais vous donner à tous les deux, ou à l'un d'entre vous, l'occasion d'apporter toute précision que vous souhaitez apporter au sujet de ce système.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Encore une fois, ce n'est pas une expression que j'utilise personnellement, mais une expression qui a été utilisée dans le rapport de la vérificatrice générale au sujet du Volet direct pour les études. Ce programme a été éliminé il y a un certain temps, avant mon arrivée. L'ensemble du Volet direct pour les études a été éliminé dans le but de renforcer notre... Avant même que l'audit ne soit terminé.

Monsieur le sous-ministre, pourriez-vous nous parler de la deuxième approche allégée à laquelle les gens font peut-être référence?

• (1155)

**Ted Gallivan:** Oui, bien sûr. La question concerne les personnes qui sont arrivées dans le cadre du Volet direct pour les études, car selon ce qu'on a pu constater, des décisions positives étaient prises plus rapidement pour les étudiants de certains pays. Je tiens à souligner que l'Iran ne faisait pas partie des pays qui participent à ce volet, ce qui, je pense, réduit le risque à cet égard.

En ce qui concerne le Volet direct pour les études, comme on a mis fin au programme pour éviter de nouveaux cas, la question est de savoir ce que nous faisons au sujet des personnes qui sont entrées au pays pendant l'existence du programme. Le Bureau du vérificateur général s'est concentré sur la question précise des étudiants qui faisaient une demande de prolongation. Si nous n'avions pas procédé à une vérification rigoureuse de leurs états financiers pour nous assurer qu'ils n'étudiaient pas simplement dans le but de travailler, nous devrions procéder à un examen plus approfondi pour la prolongation des visas d'étudiant de toute personne venue au Canada dans le cadre de ce programme. En effet, ces personnes présentent un profil de risque plus élevé et nous devons faire preuve d'une plus grande diligence raisonnable, surtout en ce qui concerne leurs ressources financières.

**Amandeep Sodhi:** C'est parfait.

J'aimerais parler un peu du modèle des allocations aux provinces. Le rapport de la vérificatrice générale reconnaît que le ministère a pris conscience que les petites provinces étaient touchées de manière disproportionnée par la réforme relative aux étudiants internationaux. Le gouvernement a pris des mesures correctives en accordant des suppléments d'allocation à certaines provinces en avril 2024 et en mettant à jour le modèle pour 2025, afin d'utiliser des taux d'approbation historiques propres à chaque province, plutôt qu'une seule estimation nationale.

Pouvez-vous nous expliquer comment le ministère a mis à jour le modèle d'allocation pour 2025, comment il a été influencé par les résultats de 2024 et comment il tient mieux compte des circonstances uniques des petites provinces et de leurs besoins?

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Le ministère travaille en étroite collaboration avec les provinces et les territoires lorsqu'il procède à l'allocation du nombre d'étudiants. À l'échelon fédéral, il existe un chiffre global pour l'ensemble du Canada, puis ce chiffre est divisé entre les provinces et les territoires. Encore une fois, ce processus se déroule dans le cadre d'une collaboration très étroite. Les provinces et les territoires décident ensuite comment attribuer les places, à qui les attribuer et combien en attribuer à chacun de leurs établissements d'enseignement désignés, c'est-à-dire les universités, les collèges et autres établissements d'enseignement postsecondaire.

J'ai rencontré des représentants de nombreux collèges, universités et autres établissements, tant avec leurs organismes nationaux que, pour un certain nombre d'entre eux, leurs organismes provinciaux. Le système connaît une grande instabilité depuis 2024. De nombreux changements se sont produits. Cela a eu une grande incidence sur le nombre de personnes qu'ils peuvent recruter, évidemment, compte tenu de leur situation financière...

**La présidente:** Il vous reste une minute.

**L'hon. Lena Metlege Diab:** Encore une fois, cela relève de la compétence provinciale et territoriale. Le gouvernement fédéral et le ministère peuvent les aider dans les missions de recrutement à l'étranger, en soutenant leur volet francophone avec Destination Canada et en s'assurant que le Canada a la réputation qu'il mérite et qu'il a dans le monde, afin d'attirer les meilleurs talents ici.

Nous avons également traité les demandes d'étudiants au doctorat dans une période de 14 jours, ce qui est formidable parce que nous voulons attirer des talents du monde entier. Cela fait partie de l'initiative que nous avons lancée au cours des derniers mois. Il en va de même pour les chercheurs qui viennent dans nos établissements, afin de contribuer à la croissance économique de notre pays.

Merci beaucoup.

**La présidente:** Je vous remercie, madame la ministre.

Je vous remercie, madame Sodhi.

Cela met fin à la première heure de la réunion d'aujourd'hui.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** J'aimerais obtenir une précision.

**La présidente:** Nous avons un rappel au Règlement.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Pourriez-vous répéter les engagements que le ministère a acceptés aujourd'hui?

**La présidente:** Je n'en ai pas la liste complète.

Avez-vous une liste complète, monsieur le greffier?

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Il y a d'abord les noms des établissements d'enseignement désignés auxquels il a été interdit de délivrer de nouveaux permis.

Monsieur Redekopp, je pense que vous en avez quelques autres.

**Brad Redekopp:** Il s'agissait des 800 fraudeurs, des 153 000 cas de non-conformité potentielle et des 39 500 personnes qui ne devraient plus se trouver au Canada.

• (1200)

**Fred Davies:** J'ai demandé des exemplaires des accords de contribution entre le gouvernement fédéral et les municipalités pour l'allocation de fonds pour l'achat de biens immobiliers.

**La présidente:** C'est un excellent travail d'équipe. Je vous remercie.

Cela a été ajouté au compte rendu. Je vous remercie.

**L'hon. Michelle Rempel Garner:** Nous nous préparons pour les réunions, même s'ils ne le font pas.

**La présidente:** Je tiens à remercier les témoins de leurs excellents témoignages et de la patience dont ils ont fait preuve en répondant à nos questions.

Je tiens aussi à remercier mes collègues de leurs questions réfléchies.

Nous allons suspendre la séance pendant cinq minutes pour permettre aux témoins de partir. À notre retour, nous nous réunirons à huis clos pour discuter du futur rapport sur les systèmes d'immigration du Canada et de notre calendrier.

*[La séance se poursuit à huis clos.]*







Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>